

COMMUNE DE SERGY

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*DEPARTEMENT DE
L'AIN*

L'An deux mille vingt-cinq, le huit avril
Le Conseil Municipal de Sergy s'est réuni en session
ordinaire, Marie Annexe à 20 heures 30 minutes sous la
présidence de Mme Catherine MOINE, Maire.

*Affichage de la convocation
03 avril 2025*

Nombre de conseillers présents et représentés : 14
Nombre de pouvoirs : 1

Présents : Mme Catherine MOINE, Mme Isabelle PICHARD, M. Philippe RICO, Mme Amélie MICHAUD, M. Mickaël SIMON, M. Jean-Claude CLEMENT, M. Sébastien YVES, Mme Jennifer BASILIO, M. Fausto SCHIRRU, Mme Alexandra TECHER, M. Paolo MARTINELLI, Mme Tiphaine PROST, M. Eric VEYRUNES

Pouvoirs : Mme Régine CHEVALLET donne pouvoir à Mme Catherine MOINE

Excusés : M. Denis LINGLIN, Mme Elise MOINE, M. Eric BORDIER

Secrétaire de séance : M. Paolo MARTINELLI

N°2025.012 Objet – Délibération portant sur la rétrocession d'une partie du Chemin des Equimoques et du Chemin des Collines

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu la délibération n°49.23 du 25 juillet 2023 portant sur la mise en place d'une procédure type concernant la cession de réseaux et voirie à la commune de Sergy ;

Vu la demande de rétrocession portant sur une partie du Chemin des Equimoques et du Chemin des Collines par l'association syndicale libre « Coteaux du Village II » ;

Vu le projet de cession présenté ;

Vu l'avis de la commission aménagement ;

Considérant que les éléments du dossier répondent aux critères de la commune de Sergy sur la reprise de voies privées.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

- **APPROUVE** la rétrocession de la voirie et de ses réseaux conformément à la demande de l'association syndicale libre « Coteaux du Village II » ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Ainsi délibéré, les jours et an que dessus,
Pour extrait conforme et certification du caractère
exécutoire de la présente délibération.

A Sergy, le 8 avril 2025

Le Maire, C. MOINE

